

COLLOQUE

Peut-on, aujourd'hui, conseiller à un jeune de suivre une formation pour un emploi futur auprès des chevaux ?

Dans le cadre du Colloque de Besançon, il était question de formations, d'emploi, de cheval. Je vous propose une intervention organisée de la façon suivante: Quelles formations pour quels emplois?

I - Nous verrons, tout d'abord, que le cheval constitue une source d'emplois grandissante en passe à la fois de diversification et de spécialisation.

II - J'essaierai ensuite de vous présenter un panorama le plus exhaustif possible des formations existantes dans cette filière.

III - En troisième point, nous nous interrogerons sur l'adéquation formation / emplois.

Puis, je vous ferai part de quelques pistes de réflexion avant de conclure sur les impératifs et les contraintes d'un emploi / passion.

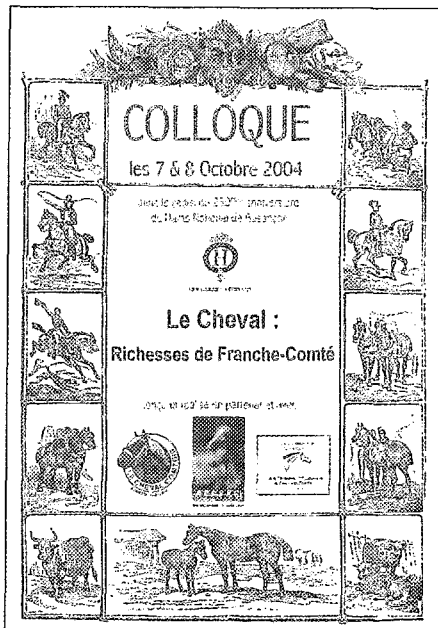
I- Le cheval source d'emploi grandissante

1 - Même si nous ne disposons pas à ce jour d'étude exhaustive et de recensement complet, les différentes enquêtes réalisées, en particulier par l'Observatoire Economique et Social du Cheval des Haras nationaux entre 1999 et 2003, nous permettent d'estimer les emplois générés par les activités cheval à près de 58 000 équivalents temps plein (en Franche Comté: 700 ETP).

- 21 000 dans les organismes responsables ou rattachés:
 - ◆ Administration et Établissements publics
 - ◆ Institutions des courses et des paris
 - ◆ Organismes socioprofessionnels
- 30 000 dans les différentes professions au contact direct du cheval et
- 7 000 dans les professions dont l'activité n'est pas directement liée au cheval.

2 - Ces emplois sont concentrés dans des structures petites ou moyennes

- 0,4 ETP en moyenne dont 0,2 salarié, dans les élevages (grande hétérogénéité des structures!)
- 3 ETP en moyenne, dont 2 salariés dans les centres équestres



- 3,6 en moyenne, dont 2,8 salariés dans les selleries
- 1,4 dans les entreprises de maréchaux-ferrants.

3 - D'un point de vue économique, le cheval crée donc bel et bien des emplois et des entreprises.

Il constitue une réelle source de diversification de revenu pour les agriculteurs. C'est un véritable atout pour le tourisme rural (activité sportive et de loisir de plein air) et il contribue ainsi au maintien (voire à la revitalisation) et au développement d'une activité économique en milieu rural. Le cheval contribue à valoriser l'espace et de ce fait, il est un acteur incontestable de l'aménagement du territoire.

Couplé au phénomène de société que constitue le développement des pratiques équestres (sportive ou de loisir, cheval, poney, équitation, attelage), il permet le maintien de l'agriculture en zone périurbaine et participe à l'entretien des milieux naturels, notamment des milieux fragiles.

Enfin il est en phase de retrouver une place dans nos villes.

II- Quelles sont les formations qui, aujourd'hui, préparent à ces différentes possibilités d'emplois ?

Je me limiterai à celles qui concernent strictement la filière et qui correspondent à des perspectives d'emplois significatives.

Je ne parlerai donc pas:

- des métiers transversaux même porteurs en matière d'emploi, mais qui ne sont pas propres à la filière (vétérinaire, journaliste, commercial, secrétaire... etc.);
- des métiers en lien direct avec la filière mais demandant une autre spécialisation, ou anecdotiques en terme d'emploi (débardeur, garde à cheval, cocher...);
- des métiers probablement porteurs d'avenir mais qui, aujourd'hui, n'ont pas d'existence légale ou ne correspondent à aucune formation organisée et reconnue (dentiste, ostéopathe équin).

II-1- Tout d'abord, l'enseignement agricole

➤ Au niveau V:

- 3 CAPA
 - ◆ Maréchalerie
 - ◆ Soigneur d'équidés
 - ◆ Lad-Jockey/Driver
- 1 BEPA à 3 spécialités
 - ◆ Maréchalerie
 - ◆ Entraînement cheval de compétition
 - ◆ Randonnée

➤ Au niveau IV: 1 BAC CGEA production du cheval

➤ Au niveau III: « Rien » (1 module équin dans le BTS/PA)

En France, environ 2 700 élèves répartis sur 63 établissements (32 privés, 31 publics): 1 800 au niveau V, 900 au niveau IV (répartis à peu près équitablement sur les 2 années)

En Franche Comté, 2 établissements se partagent 185 élèves (1 privé à LEVIER (25) 85 élèves et 1 public à LONS LE SAUNIER (39) 98 élèves).

II - 2 - Ensuite, le Ministère des Sports

- Au niveau IV: l'actuel BEES 1 option Hippique "Monitorat", remplacé à compter de la rentrée de cette année par le BP/JEPS, représente environ 600 formés/an
- Au niveau II: le nombre d'instructeurs (BEES 2) formés chaque année à l'ENE ne dépasse pas la trentaine. Le nombre de professeurs d'équitation (BEES 3) est anecdotique.

L'ENPH, à la fois structure de formation interne des agents de l'EPA les Haras nationaux et centre de formation professionnelle, propose un certain nombre de ces formations en partenariat avec l'Enseignement agricole ou le secteur des sports (maréchalerie, enseignants d'équitation) ainsi qu'avec l'Éducation nationale dans le secteur de la sellerie.

Mais sa vocation demeure orientée vers la formation professionnelle continue spécialisée dans les domaines de la reproduction et de l'élevage (licence d'inséminateur équin niveau IV, diplôme de chef de centre niveau II) ou de la valorisation du jeune cheval de sport (formation homologuée au niveau IV) et de la pratique de l'attelage. 350 à 400 élèves et stagiaires bénéficient de l'enseignement de l'ENPH chaque année.

Enfin d'autres structures publiques et privées proposent des formations dans les domaines des soins aux chevaux (assistant vétérinaire), de l'équitation et du dressage, et des métiers du cuir (sellerie).

Quelques formations supérieures existent: Licence STAPS à Montpellier et Créteil, Licence et DEUST à Angers essentiellement axés sur la gestion des activités sportives et la commercialisation d'activités périphériques au cheval. Les effectifs ne dépassent pas quelque dizaines d'étudiants.

III- Adéquation formations / emplois

A partir de cet état des lieux, nous pouvons dresser le constat suivant:

III - 1 - La filière cheval génère un nombre d'emplois non négligeable et en constante augmentation dans les domaines de la production du cheval (développement des élevages amateurs "professionnalisés") et de son utilisation (équitation de loisir, sports équestres, utilisation au travail).

Cependant, ces emplois correspondent à des métiers très variés et très spécialisés sur lesquels nous ne disposons, en données chiffrées et en terme de pré-requis cognitifs, que d'informations incomplètes et parcellaires.

III - 2 - D'autre part, si l'offre de formation existe, elle ne couvre qu'une partie des besoins exprimés par les employeurs socioprofessionnels potentiels et ne se situe pas toujours au niveau demandé. Bon nombre d'installations se font sans formation préalable. Malgré un nombre important d'élèves en formation, beaucoup d'offres d'emploi restent non pourvues.

Parallèlement, la concurrence européenne est de plus en plus présente, en particulier sur le plan scientifique et technique dans les domaines de la génétique et de l'élevage.

L'offre de formation apparaît donc trop spécialisée et/ou de niveau inapproprié.

III - 3 - Comment peut-on expliquer cette situation ?

Je me risquerai à le faire sur 3 points:

- Structurel: atomisation et diversification des entreprises de la filière, et pas ou peu de passerelles entre les différentes spécialités.
- Sociologique: appropriation sociale et professionnelle du cheval hors des structures de métiers classiquement génératrices d'emploi.
- Psychosociologique: nous sommes sur le terrain de la relation passionnelle à l'animal.

IV- Comment résoudre ces problèmes ?

IV- 1- Mieux connaître les métiers:

Dans le cadre d'un programme européen du FSE (ÉquAl Centaurus) porté par l'AFASEC, les Haras Nationaux et la Fédération Handi-cheval, un inventaire exhaustif des métiers du cheval a été réalisé. Sa présentation, reprenant les codes ROME du Ministère du travail et de l'emploi, doit permettre une très bonne lisibilité. Son traitement informatique actuellement en cours permettra sa diffusion via Internet.

IV-2- Mieux connaître les besoins des professionnels employeurs potentiels: Le développement de l'ingénierie de formation en amont de la création ou de la

modification des différents cursus est indispensable.

Si nous voulons aider à la structuration de la filière, nous devons aller au devant des socioprofessionnels pour mieux appréhender les conditions de travail, mieux connaître les métiers et proposer les formations adaptées.

A ce titre, une enquête régionale réalisée en Basse-Normandie de novembre 2003 à mai 2004 montre qu'il existe un réel besoin de cadres, dans une période où la filière se dote de structures transversales (conseils des chevaux, interprofession) et où de nouvelles dispositions légales reconnaissent le statut agricole, et le régime fiscal s'y rapportant, à la quasi totalité de la filière.

C'est, en ce sens, qu'une Licence Professionnelle intitulée « Management et gestion des entreprises de la filière cheval », associant l'Université de CAEN, l'enseignement agricole (Lycée de SEES) et les Haras Nationaux (ENPH) doit voir le jour à la rentrée scolaire 2005.

CONCLUSION

Peut-on aujourd'hui conseiller à un jeune de suivre une formation pour un emploi futur auprès des chevaux ?

Je réponds OUI... mais à deux conditions préalables incontournables:

1. Tout d'abord, une bonne connaissance des conditions matérielles d'exercice de l'emploi visé (disponibilité, pénibilité, conditions de travail et de rémunération...) et une approche dépassionnée de son avenir professionnel (existence d'un réel projet) et de sa reconversion plus ou moins précoce;
2. Et une très bonne connaissance des possibilités de formations initiales, continues, scolaires, professionnelles et une orientation menée de façon progressive et approfondie.

C'est, à mon sens, en oeuvrant sur ces deux variables et en associant étroitement les socioprofessionnels aux réflexions sur les filières de formation, qu'un emploi « auprès des chevaux » pourra réellement être viable pour un jeune qui « n'est pas tombé dedans étant petit ».

R. REAUFELLE